

PROCÈS VERBAL VALANT COMPTE-RENDU

R É U N I O N D U 1 1 J U I N 2 0 1 5

L'an deux mille quinze, le onze juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Parigné proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie de Parigné sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

JANVIER Maurice	Présent	LE GAL Christophe	Présent
GUILLARD Hervé	Présent	GROUS Laëtitia	Présente
TOUCHARD Marie-Claude	Présente	ROYER Sébastien	Présent
DELAUNAY Patrick	Présent	CADOUX Christelle	Présente
CHEREL Marie-Reine	Présente	HARDY Grégory	Présent
HELLEUX Véronique	Présente	ADELISSE Audrey	Présente
POFFA Pierre	Pouvoir à Mme Helleux	MONNET Philippe	Présent
JANVIER Nelly	Pouvoir à M Guillard		

Adoption du compte rendu de la séance du 12/05/2015, à l'unanimité.

Mme Christelle Cadoux a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Il est décidé d'ajouter à l'ordre du jour :

Attribution du marché mise aux normes du sol de la salle de sports

Décision modificative n°1 -Budget principal Commune

ORDRE DU JOUR

- Déclaration d'intention d'aliéner
- Convention de mise à disposition de fournitures d'activités sur la base de Chênedet
- Subvention à caractère social
- Location de salle
- Devis et factures
- Attribution du marché sur la création d'un trottoir Rue Campello
- Fougères-Communauté : Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges
- Questions diverses

DELIBERATIONS

1 - DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au titre de la délégation qu'il a reçu du conseil municipal le 10 avril 2014 en vertu de l'article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, il n'a pas utilisé de son droit de préemption pour l'acquisition du bien suivant :

PROPRIÉTAIRE	ADRESSE du BIEN	SECTION	SUPERFICIE	ACQUÉREUR
ROSSIGNOL Yannick et LEMOINE Christèle	3 rue du Chatellier	D 526	1087 m ²	COUDRAY Gwenaël 10 rue Alexandre III 35300 FOUGERES

2 - CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE FOURNITURES D'ACTIVITÉS SUR LA BASE DE CHÊNEDET

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les conventions de mise à disposition de fournitures d'activités sur la base de Chênedet auprès des enfants fréquentant l'accueil de loisirs de Parigné

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à des prestations auprès des enfants du centre de loisirs de Parigné. telles que présentées pour d'une part, un montant de 96 € et d'autre part, un montant de 285€,

3 - SUBVENTION À CARACTÈRE SOCIAL

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

décide d'accorder une subvention à caractère social de 150 € à l'OGEC de l'école de Parigné.

LOCATION DE SALLE

point de l'ordre du jour reporté à une séance ultérieure

4 – DEVIS ET FACTURES

Sur proposition de Monsieur le Maire,
 Le Conseil municipal,
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 retient les propositions suivantes :

Budget	OPÉRATIONS	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Commune	Tabouret à roulettes hauteur réglable	MMO 35 VITRE	121,07	145,28 €
Commune	Vidage-poissons de l'étang des 4 quatre vents	Pisciculture GANDON	1022,5	1 227,00 €

5 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUR LA CREATION D'UN TROTTOIR RUE CAMPELLO

Monsieur le Maire informe l'assemblée du résultat de l'appel d'offres en procédure adaptée pour le marché relatif à la création d'un trottoir rue de Campello, sur la commune

Sur proposition de Monsieur le Maire,
 Le Conseil municipal,
 après en avoir délibéré, à l'unanimité
 retient la proposition suivante :

LOT	ENTREPRISE	TOTAL HT
1 - terrassement	FRITEAU 35133 LANDEAN	24 219,90 €
2 – Signalétique	Infructueux	

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces se rapportant à ce dossier

6 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ MISE AUX NORMES SOL SALLE DE SPORTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée du résultat de l'appel d'offres en procédure adaptée pour le marché relatif à la mise aux normes du sol de la salle de sports, sur la commune

Sur proposition de Monsieur le Maire,
 Le Conseil municipal,
 après en avoir délibéré, à l'unanimité
 retient la proposition suivante :

LOT	ENTREPRISE	TOTAL HT
Sol	SOLOMAT SPORT SERVICE 5 rue de Bel Air ZA 14790 Verson	11 822,00 €

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces se rapportant à ce dossier

7 - DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget principal de la Commune.
Sur proposition de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

considérant qu'il y a lieu de procéder à une modification du budget, vote à l'unanimité la décision modificative n°1 sur le budget principal de la Commune :

Section Investissement

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
2188-1203	Autres immo corporelles	300,00 €	
2313-1203	Immo en cours , constructions	2 510,00 €	
2184-1204	Autres immo Mobilier	2 000,00 €	
2313-1204	Immo.en cours, constructions	1 100,00 €	
21318-1203	Autres bâtiments publics	15 000,00 €	
020-0000	Dépenses imprévues	-5 910,00 €	
2312-1205	Immo en cours . terrains	-15 000,00 €	
	TOTAUX	0,00 €	0,00 €

Section Fonctionnement

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
61522	Entretien des bâtiments	7 000,00 €	
'022	Dépenses imprévues	-12 000,00 €	
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00 €	
	TOTAUX	0,00 €	0,00 €

8 - Fougères-Communauté :
Commission locale d'évaluation des transferts de charges

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission locale d'évaluation des transferts de charges est créée par le Conseil communautaire de Fougères Communauté qui en détermine la composition et prévoit que chaque commune y soit représentée.

Il convient donc de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du conseil municipal à cette commission.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré désigne

M Maurice JANVIER, membre titulaire,

M Hervé GUILLARD membre suppléant de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de Fougères-Communauté

9 - QUESTIONS DIVERSES

Présentation rapport annuel d'activités du syndicat du Haut Couesnon